

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE MONCEY - LYON 3^{ÈME}

DOSSIER DE CONCERTATION

du 7 Novembre 2016 au 24 février 2017

Préambule..... 3

1 - Situation - périmètre du projet..... 4

2 - Origine du projet..... 5

3 - Contexte urbain et paysager..... 6

 3.1 - Strates historiques 6

 3.2 - Bâtiments remarquables 7

 3.3 - Trame paysagère 8

 3.4 - Séquences du parcours et paysages urbains traversés 9

4 - Etat des lieux..... 10

 4.1 - Déplacements multimodaux 10

 4.2 - Dysfonctionnements constatés 11

5 - Objectifs du projet..... 12

6 - Intentions d'aménagement..... 13

 6.1 - Séquence quartiers anciens 14

 6.1.1. Place Ballanche 14

 6.1.2. Future esplanade 17

 6.2 - Séquence Guichard 20

 6.3 - Séquence Part-Dieu 20

7 - Planning..... 21

La concertation préalable au sens des articles L.103-2 et R.100-1 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur l'opération de requalification de la promenade Moncey à Lyon 3^{ème} :

L'objectif de la concertation préalable est d'associer, d'informer et de recueillir les remarques et suggestions du public sur la définition de cette opération.

Le présente concertation se déroule de la manière suivante :

- Objet :

- requalification de la promenade Moncey
- intentions d'aménagement

- Dates :

- du 7 novembre 2016 au 24 février 2017 : dossier déposé à la Métropole de Lyon, dans la commune de Lyon 3^{ème} et sur la page web de la Métropole : <http://www.grandlyon.com/>
- une réunion publique d'information et de lancement de la concertation organisée le 8 novembre 2016 à 19h00 en mairie du 3^{ème} arrondissement de Lyon
- des temps d'échanges avec les habitants entre novembre 2016 et février 2017
- une réunion publique de restitution de la concertation courant 2017

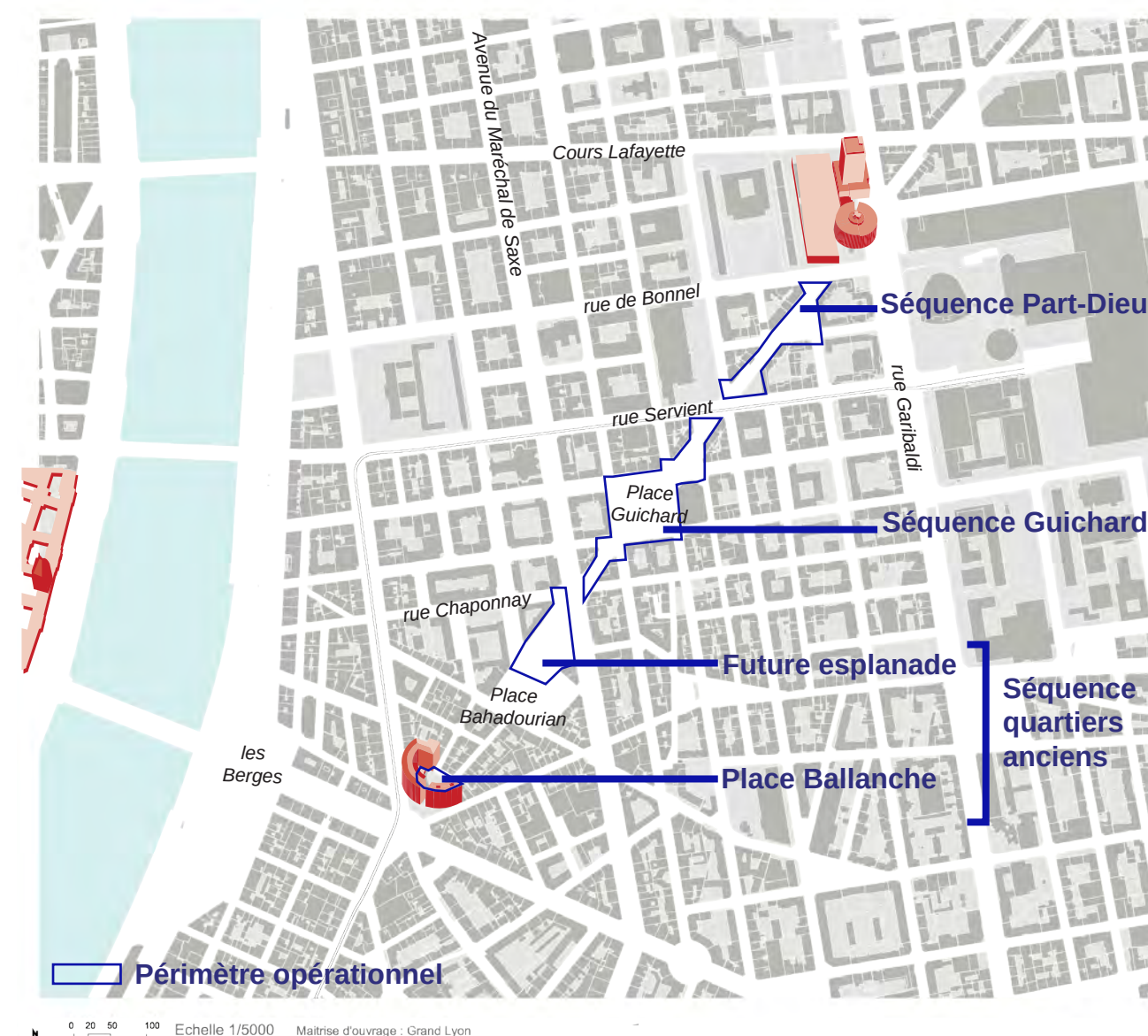
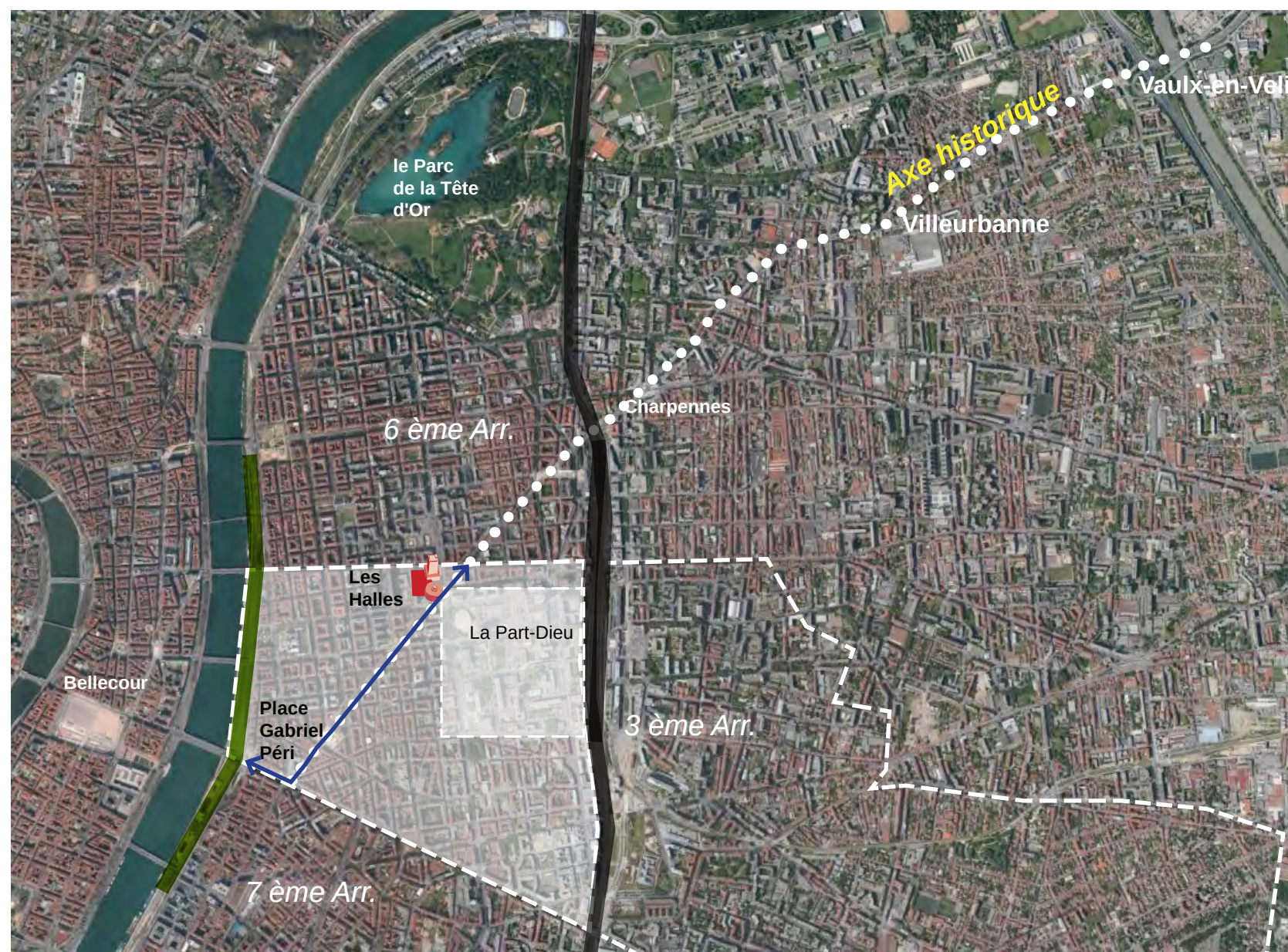
1 - Situation - périmètre du projet

La rue Moncey est une voie historique reliant Lyon et Villeurbanne, et s'étendant au-delà jusqu'à Vaulx-en-Velin. Il s'agit d'une rue en partie piétonne traversant en diagonale le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Elle permet de relier à pied les Berges du Rhône aux Halles Paul Bocuse.

Le périmètre de l'opération, objet de la présente concertation comprend :

- la séquence quartiers anciens composée de :
 - la place Ballanche
 - la future esplanade entre la place Bahadourian et l'avenue de Saxe
- la séquence Guichard entre l'avenue de Saxe et la rue Servient
- la séquence Part-Dieu entre la rue Servient et la rue de Bonnel



2 - Origine du projet

Au cœur du 3^{ème} arrondissement de Lyon, la rue Moncey constitue une diagonale d'environ 1 km composée d'une succession d'espaces publics au traitement très inégal : places Gabriel Péri, Pierre-Simon Ballanche, Djibril Bahadourian, Guichard, Marc Aron, square Bonnel et parvis Renée Richard.

Cet itinéraire n'est pas perçu dans son ensemble, notamment du fait de certains points de rupture (parking du 33 rue Moncey) et de son débouché au sud (place Ballanche).

Ce linéaire apparaît également comme un parcours piéton contrarié par un sol très encombré, découlant d'une juxtaposition d'aménagements de différentes époques aujourd'hui vieillissants, notamment sur les secteurs Guichard et Part Dieu (aménagements datant des années 1980).

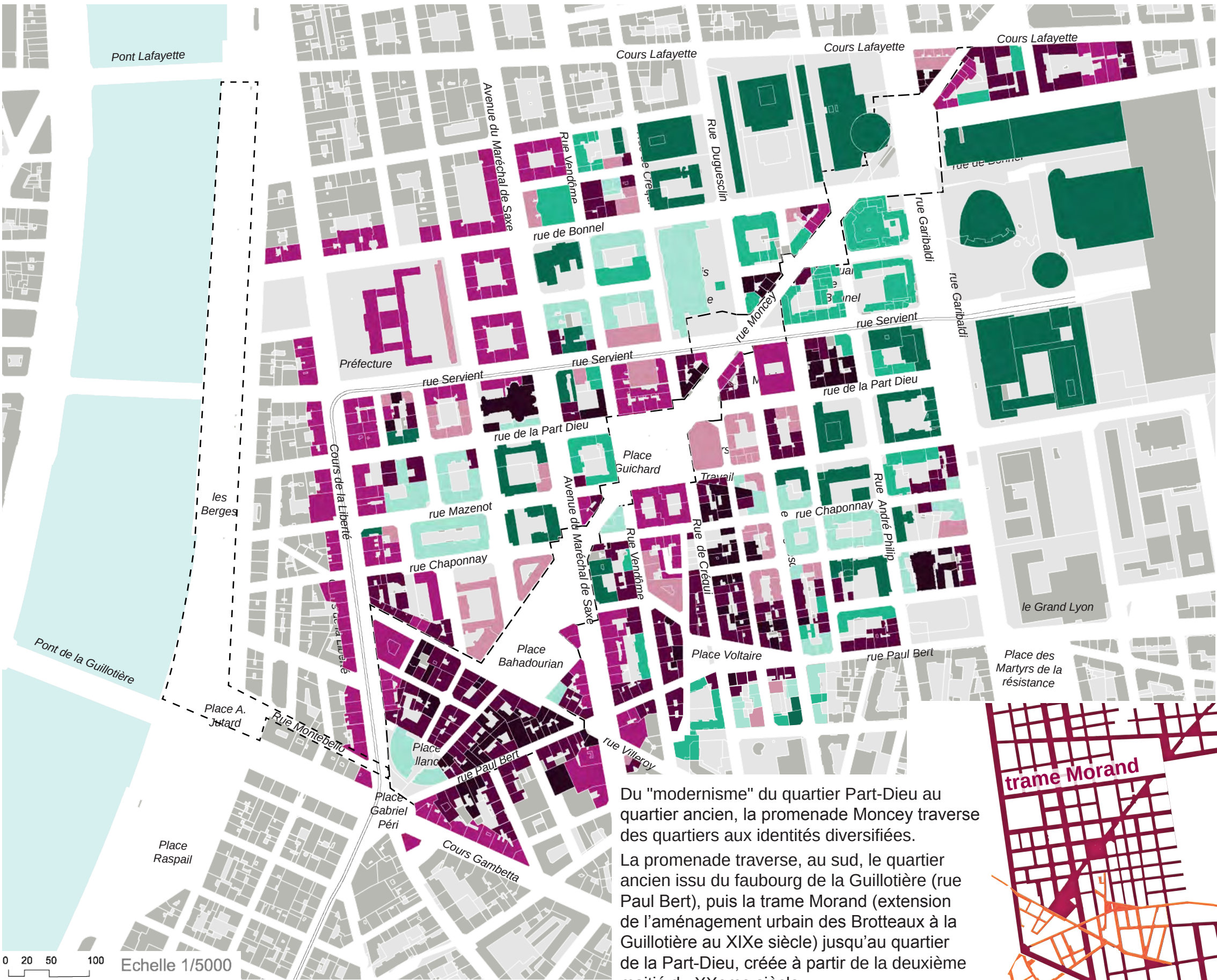
Cet axe représente un fort potentiel d'espaces publics en cœur d'agglomération, à révéler et valoriser par un projet pensé sur l'ensemble du linéaire et décliné en sous projets d'aménagement, selon une double échelle : échelle de proximité et échelle d'agglomération.

L'opération de requalification de la promenade Moncey vise à retrouver une lisibilité et une composition d'ensemble.

Cette opération, dans son périmètre précédemment défini, est inscrite à la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2015-2020 de la Métropole de Lyon.

3 - Contexte urbain et paysager

3.1 - Strates historiques



Du "modernisme" du quartier Part-Dieu au quartier ancien, la promenade Moncey traverse des quartiers aux identités diversifiées. La promenade traverse, au sud, le quartier ancien issu du faubourg de la Guillotière (rue Paul Bert), puis la trame Morand (extension de l'aménagement urbain des Brotteaux à la Guillotière au XIXe siècle) jusqu'au quartier de la Part-Dieu, créée à partir de la deuxième moitié du XXeme siècle.



Depuis 1990



Années 1980



Années 1950-1970



Années 1920-1950



XIXème Bourgeois



XIXème Lyonnais



Type Canut



Tissu ancien type faubourg



Guillotière

3.2 - Bâtiments remarquables

Patrimoine inscrit (Yellow star)

Patrimoine classé (Black star)

Bâtiments repères (Red circle)

Bâtiments remarquables (Black outline)

Façades bourgeoises remarquables (Red outline)

Façades remarquables tissu ancien (Black outline)

Périmètre de l'opération (Dashed line)

Bâti peu qualitatif masquant le quartier ancien de Moncey (Red star)

Le long du cheminement :

- des édifices remarquables et connus à l'échelle de l'agglomération (la Bourse du Travail, le parking Silo, le palais de Justice)
- le quartier ancien Moncey/Voltaire, patrimoine remarquable sur la rive gauche

0 Palais de la Mutualité

1 Le CLIP, repère mais peu accepté

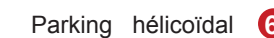
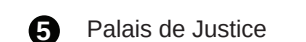
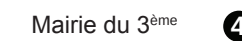
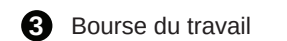
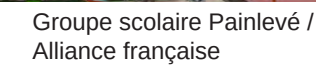
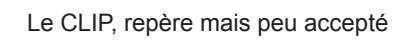
2 Groupe scolaire Painlevé / Alliance française

3 Bourse du travail

4 Mairie du 3^{ème}

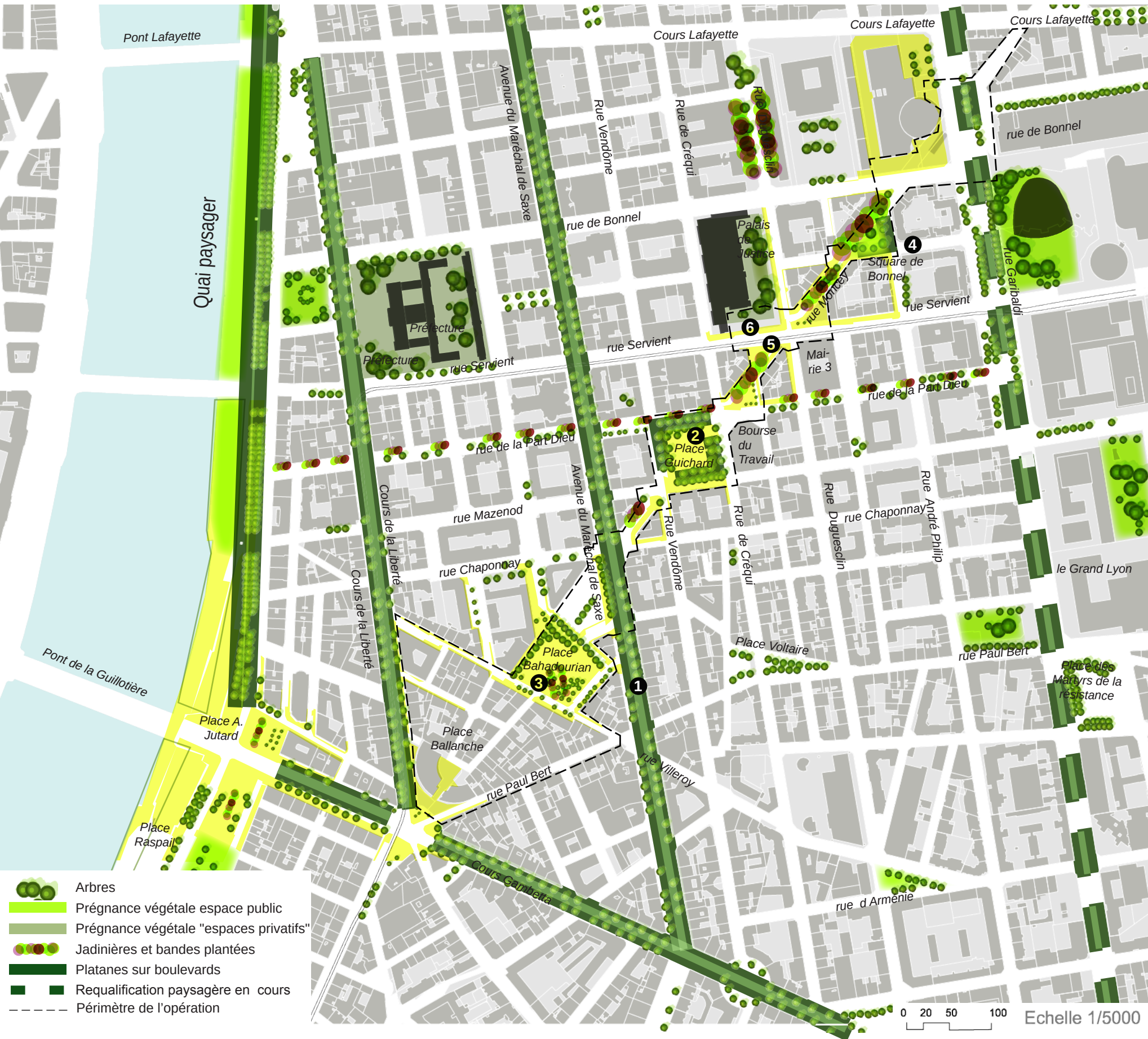
5 Palais de Justice

6 Parking hélicoïdal



Dossier de concertation préalable à la requalification de la promenade Moncey - Lyon 3^{ème} - Métropole de Lyon

3.3 - Trame paysagère



1 Square de Bonnel, présence des platanes et ombres des bâtiments assombrissants



2 Espaces végétalisés intéressants autour du Palais de Justice



3 Végétation disparate sur la voie Moncey avec ponctuellement des micros espaces plantés



4 Place Guichard, alignement à la lyonnaise



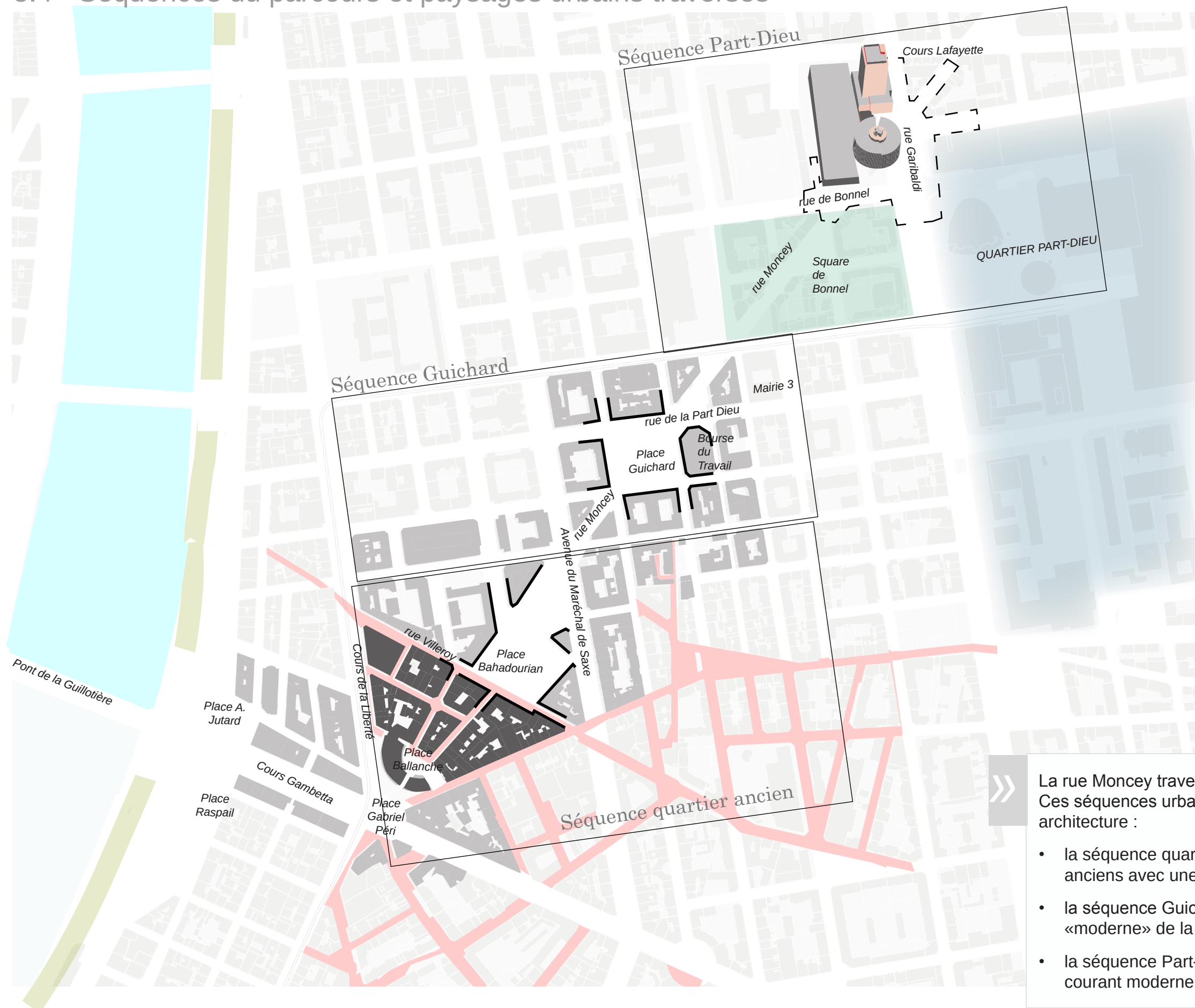
5 Avenue de Saxe : boulevard planté de platanes



6 Place Bahadourian : canopée en devenir

» La présence du végétal est essentiellement sous forme d'une strate arborée, avec des bandes plantées nombreuses mais de faible qualité et dans un état médiocre. Une impression de minéralité se dégage au sol, avec une végétation aux motifs vieillissants et entourée de murets.

3.4 - Séquences du parcours et paysages urbains traversés



Séquence Part-Dieu



Séquence Guichard



Séquence quartiers anciens

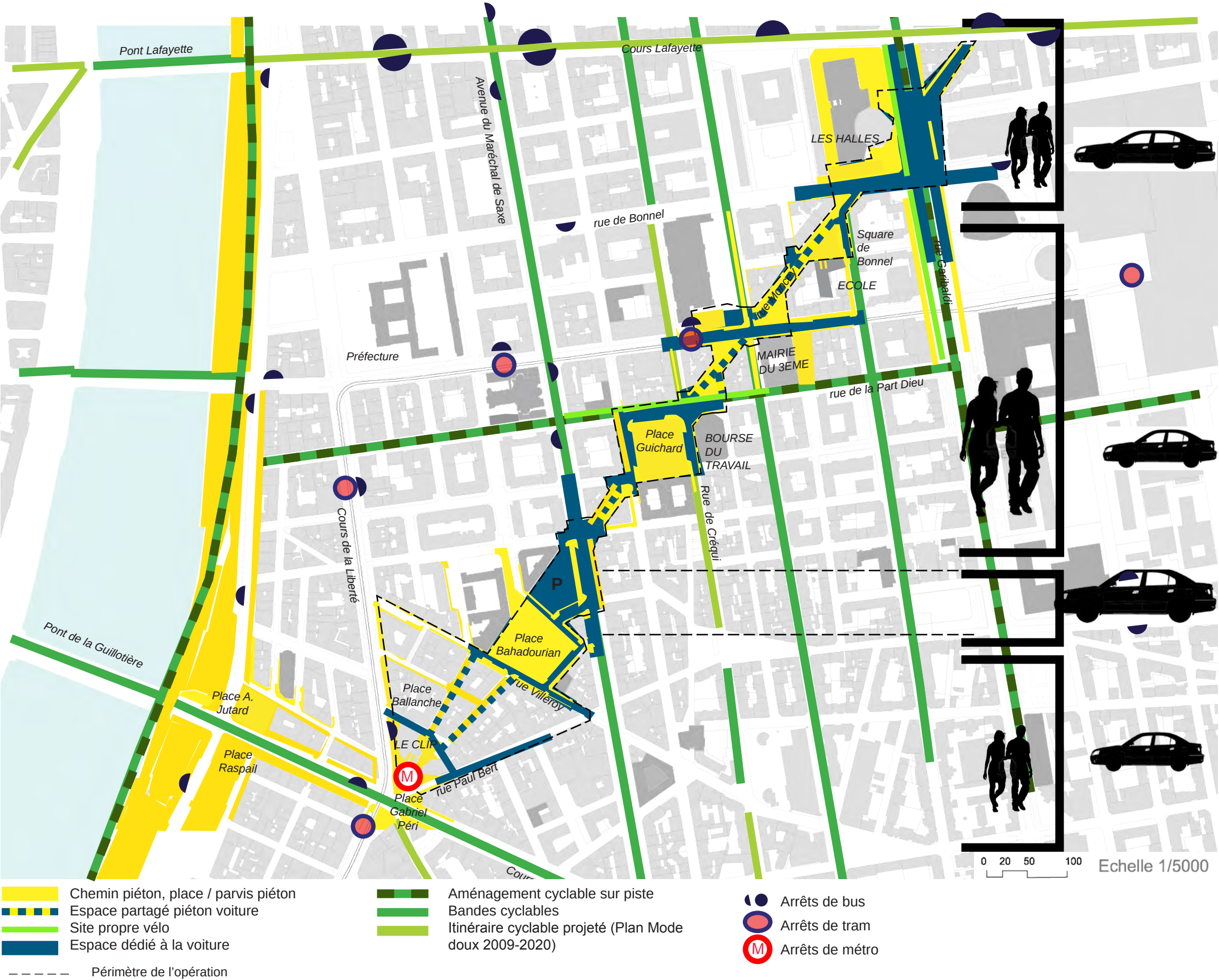


La rue Moncey traverse différentes strates urbaines et historiques. Ces séquences urbaines sont identifiables par leur typomorphologie et architecture :

- la séquence quartiers anciens est constituée d'un tissu et d'un bâti anciens avec une valeur patrimoniale et une identité forte.
- la séquence Guichard se situe à l'articulation entre l'architecture «moderne» de la Part-Dieu et le quartier ancien.
- la séquence Part-Dieu est marquée par une architecture issue du courant moderne, datée années 1960/1980.

4 - Etat des lieux

4.1 - Déplacements multimodaux



La rue Moncey alterne les espaces de partage piétons/voitures et les carrefours à dominante automobile.

L'axe est peu visible dans son ensemble, l'espace est encombré de dispositifs anti-stationnement limitant la place de la voiture.

Seules les places publiques sont dédiées aux piétons.

Le parking du 33 rue Moncey est un point noir dans le parcours, formant une rupture du cheminement piéton avec un usage assimilé réservé essentiellement à la voiture.

4.2 - Dysfonctionnements constatés et enjeux soulevés

Une entrée dans le parcours peu lisible :

- la rue Bonnel, un axe très circulé,
- la rue Garibaldi en cours d'aménagement.

> **Enjeu d'accroche urbaine du parcours**

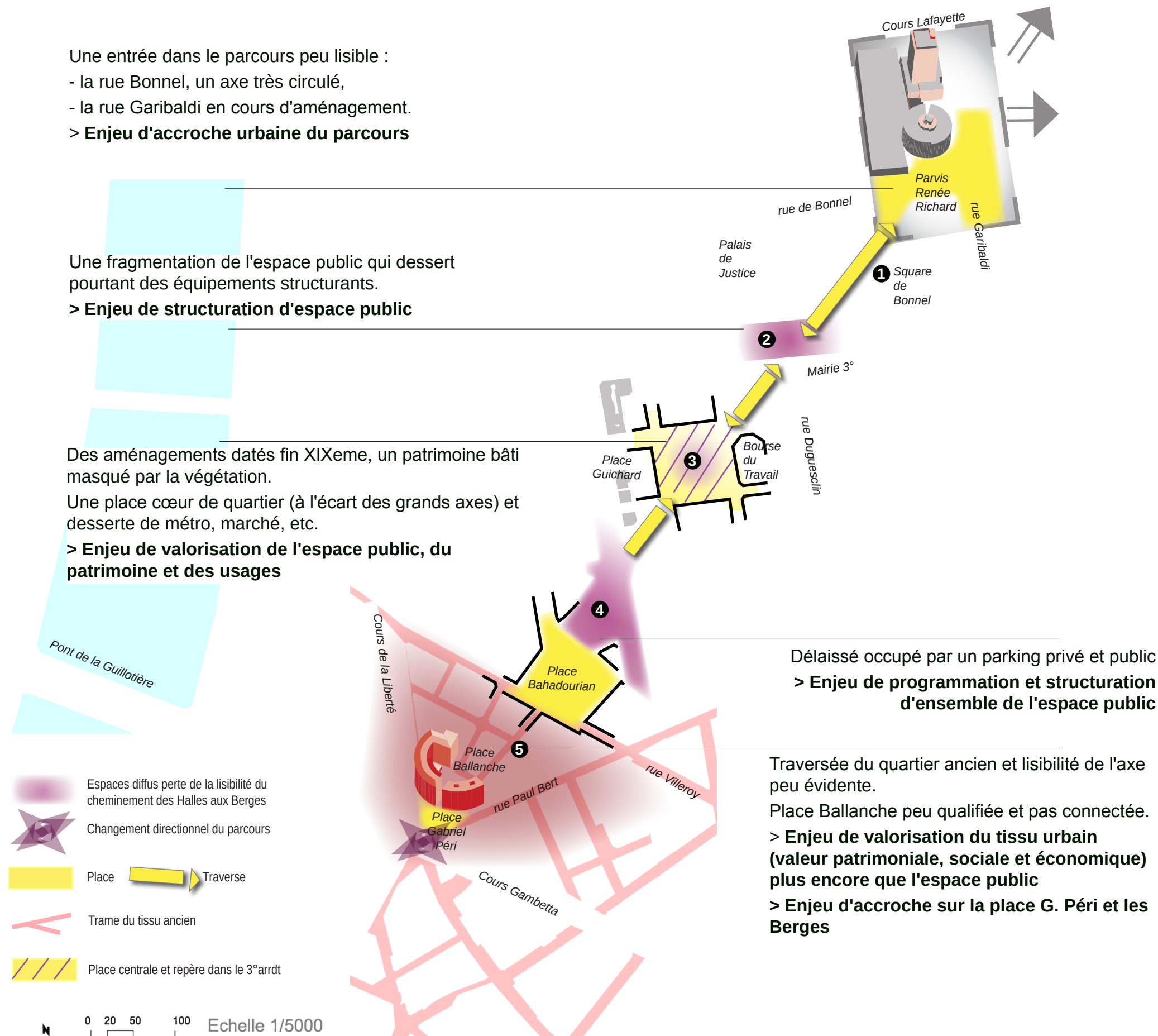
Une fragmentation de l'espace public qui dessert pourtant des équipements structurants.

> **Enjeu de structuration d'espace public**

Des aménagements datés fin XIXème, un patrimoine bâti masqué par la végétation.

Une place cœur de quartier (à l'écart des grands axes) et desserte de métro, marché, etc.

> **Enjeu de valorisation de l'espace public, du patrimoine et des usages**



Un axe historique devenu structurant à l'échelle du 3^{ème} arrondissement (rive gauche) au cours du XX^{ème} siècle.

Une perte de la perception de l'axe :

- au droit des Halles,
- au droit du parking du 33 rue Moncey et de l'avenue de Saxe
- dans le quartier ancien et place Gabriel Péri.

Des espaces peu valorisés par rapport à leur statut et à leur fonction :

- Place Marc Aron
- Parvis du Palais de Justice

Une valeur patrimoniale du tissu ancien du quartier Moncey/ Voltaire .

Une attractivité commerciale à l'échelle de l'agglomération.

Un bâtiment "verrou", le CLIP qui ferme la rue Moncey sur le cours Gambetta.

Des bâtiments architecturaux "repères" et connus par les Lyonnais (Bourse du travail, Palais de Justice et les Halles).

Un axe perçu comme piéton mais où les véhicules sont présents et un axe piéton traversé par des voies structurantes d'agglomération.

Un secteur bien desservi en transports en commun :

- 2 lignes de métro
- 1 ligne de tramway
- de nombreux bus

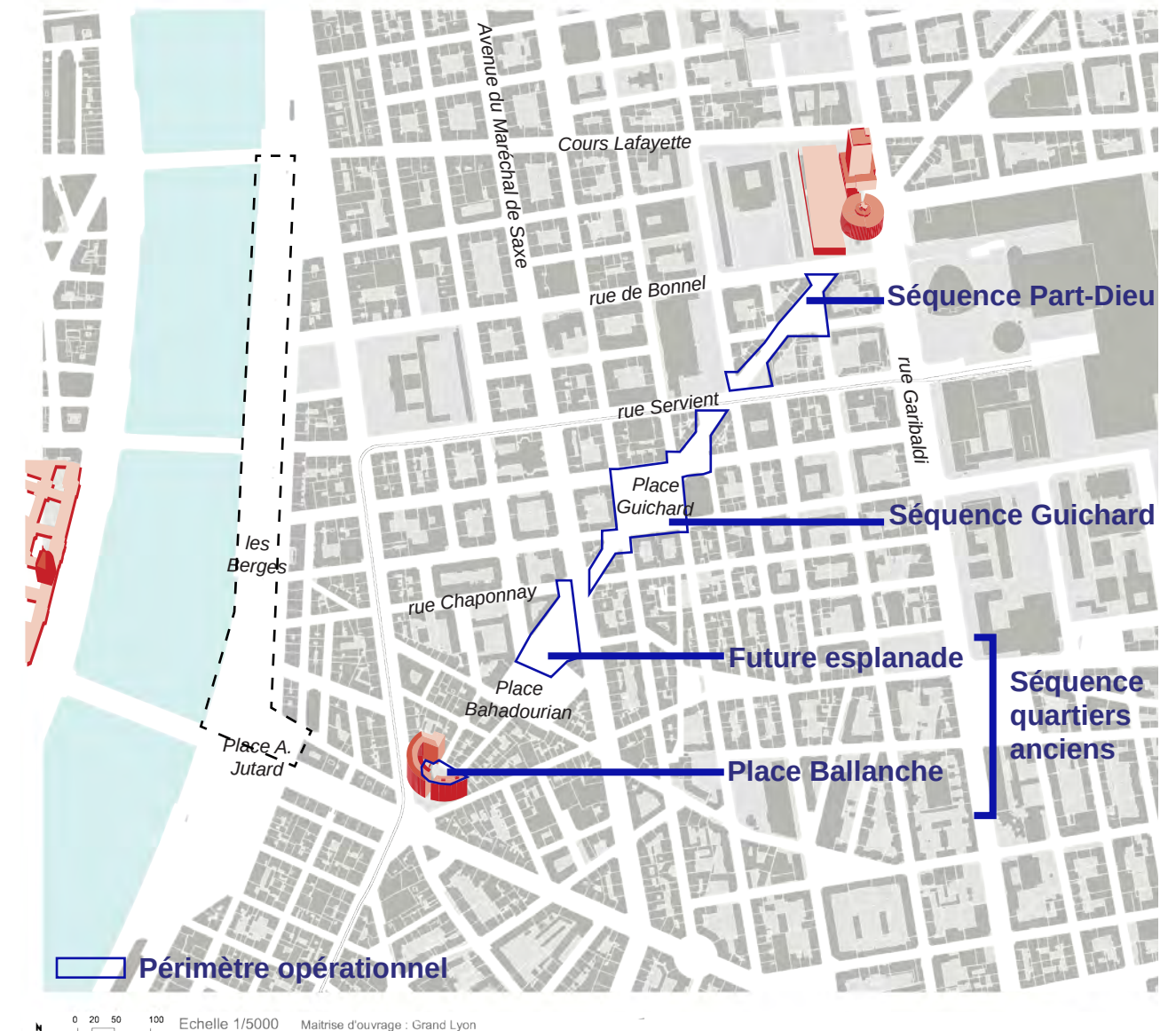
5 - Objectifs du projet

Les principaux objectifs de la requalification de la promenade Moncey sont les suivants :

- révéler et valoriser un parcours piéton reliant les Berges au quartier de la Part Dieu, dans une démarche globale de liens et de parcours urbains ;
- conforter et mettre en cohérence les différents espaces publics qui la composent, tout en veillant à conserver leurs identités propres.

Le programme de requalification de la promenade Moncey consiste en :

- l'ouverture de la place Ballanche sur la rue Paul Bert et la requalification de la place, après démolition des immeubles situés au 10-12 rue Moncey et 9-11 rue Paul Bert, propriétés de la Métropole de Lyon ;
- la reconversion du parking existant en place-jardin (future esplanade) faisant le lien entre les places Ballanche et Bahadourian et la séquence Guichard ;
- la réalisation d'actions plus légères sur le reste du linéaire (séquences Guichard et Part-Dieu) visant à valoriser le linéaire et à améliorer le confort des déplacements piétons (reprises ponctuelles des sols sur les zones fortement détériorées, suppression de certains éléments de mobilier urbain, etc.)



6 - Intentions d'aménagement

Les intentions générales d'aménagement à l'échelle de la promenade Moncey sont les suivantes :

- réaffirmer que la promenade Moncey a une vocation de liaison piétonne des différents espaces publics entre Ballanche et Part-Dieu,
- assurer la continuité entre ces différents espaces successifs en traitant les nombreux points de franchissement.

Le tissu urbain étant dense et la largeur de voirie contrainte, il n'est pas envisagé d'aménager des itinéraires cyclables sur la promenade Moncey. Les rues et places publiques pourront être traitées en aire piétonne ou zone de rencontre, permettant ainsi le passage des vélos.

Le linéaire de la promenade Moncey sera, cependant, traité en zone apaisée (aire piétonne ou zone de rencontre). Une attention particulière sera portée à l'aménagement des traversées de chaussée.

Le stationnement des véhicules restent inchangé entre la place Ballanche et la place Bahadourian.

Définitions

AIRE PIETONNE :

La réglementation de l'aire piétonne : Art R 110-21

« Aire piétonne : section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Dans cette zone, sous réserve des dispositions de l'article R. 431-9, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation. »

Art R 431-9

« Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes, ... à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons ».

L'allure du pas est une vitesse aux alentours de 6 km/h.

Une telle zone vise à faciliter avant tout les déplacements à pied, puis l'usage du vélo à faible vitesse ; la présence des véhicules motorisés devant rester exceptionnelle.



Exemple d'aire piétonne :
rue du Dr Bouchut (Lyon 3)



Exemple de zone de
rencontre : centre historique
de Metz

ZONE DE RENCONTRE :

La réglementation de la zone de rencontre : article R 110-2 du code de la route

«Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

Ainsi :

- les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules, à l'exception du tramway ;
- tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h ;
- le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet ;
- le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens unique (sauf dispositions contraires).

6.1 - Séquence quartiers anciens

6.1.1 - Place Ballanche

La place Ballanche est aujourd'hui peu visible et enclavée. Elle constitue cependant le débouché sud de la promenade Moncey.

Il s'agit :

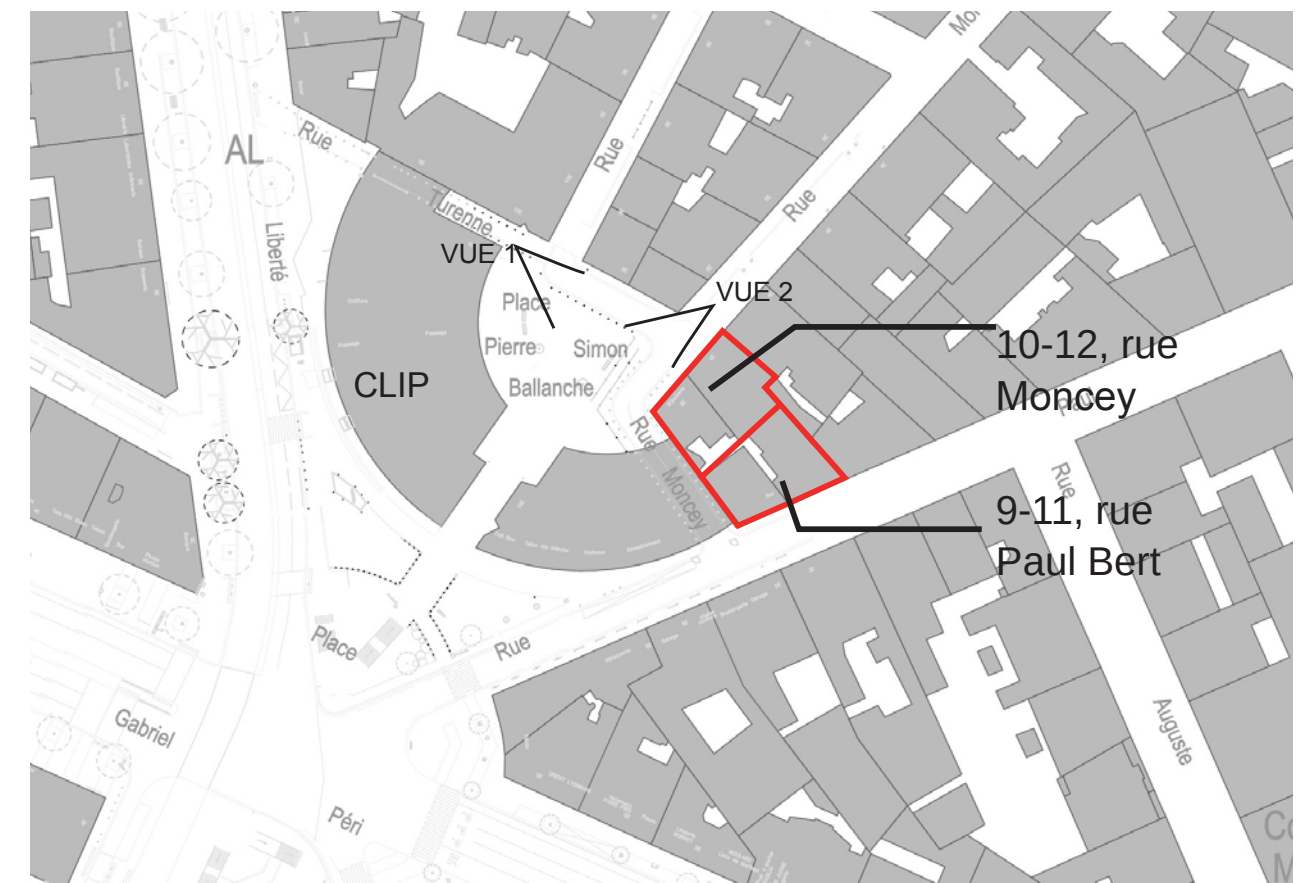
- de mettre en résonance la place Ballanche avec la place Bahadourian et la future esplanade ;
- d'ouvrir la place sur la rue Paul Bert par la démolition des bâtiments appartenant à la Métropole de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey ;
- d'intervenir sur la voirie pour améliorer les conditions de circulation (redressement de la rue de Turenne en espace partagé entre les véhicules et les piétons) ;
- d'améliorer l'accessibilité des piétons y compris des personnes à mobilité réduite ;
- de développer la qualité de l'espace public et d'améliorer le cadre de vie (réaménagement de la place, plantations, cheminement, etc.) ;
- d'intervenir sur le bâti par un traitement qualitatif des abords (traitement des passages sous le CLIP, traitement des abords, etc.).



VUE 1



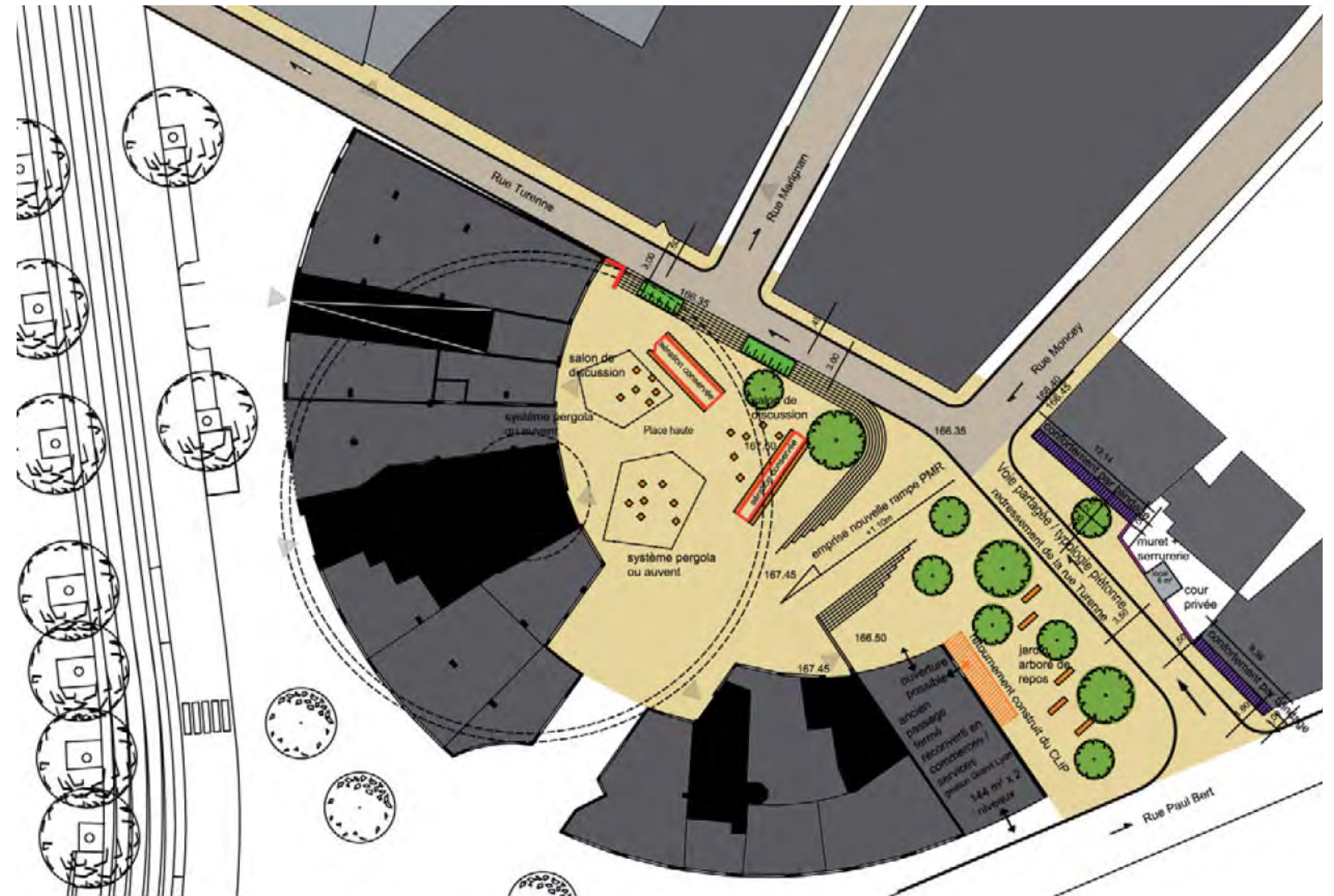
VUE 2



 Bâtiments appartenant à la Métropole de Lyon sur emplacement réservé de voirie.

Le projet prévoit :

- le redressement de la rue de Turenne et le traitement de cette dernière en espace partagé entre les véhicules et les piétons,
- le réaménagement de la place haute (au-dessus du parking souterrain du « CLIP ») ;
- la création d'une place basse sur l'espace libéré par les démolitions des bâtiments propriétés de la Métropole de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey ;
- la création d'un large cheminement entre la place haute et la place basse.



Plan d'intention



Croquis d'intention

6.1.2 - Future esplanade

Le parking du 33 rue Moncey comprend 84 places de stationnement publiques et 50 places de stationnement réservées aux services de l'Etat.

Ce parking constitue une rupture de lisibilité de la rue Moncey. Il représente un espace majeur dans le parcours permettant de connecter deux séquences (quartiers anciens et Guichard).

Il s'agit :

- d'articuler la future esplanade avec les places Ballanche et Bahadourian ;
- de faciliter le parcours piéton dans le prolongement de la promenade Moncey ;
- d'apporter une respiration paysagère en complément de la place Bahadourian ;
- de créer des liens entre l'avenue de Saxe (et au-delà de la place Guichard) avec le quartier ancien ;
- de mettre en valeur le patrimoine (bâtiment de l'Etat) ;
- d'offrir une respiration sur l'avenue de Saxe très homogène.



VUE 1



VUE 2

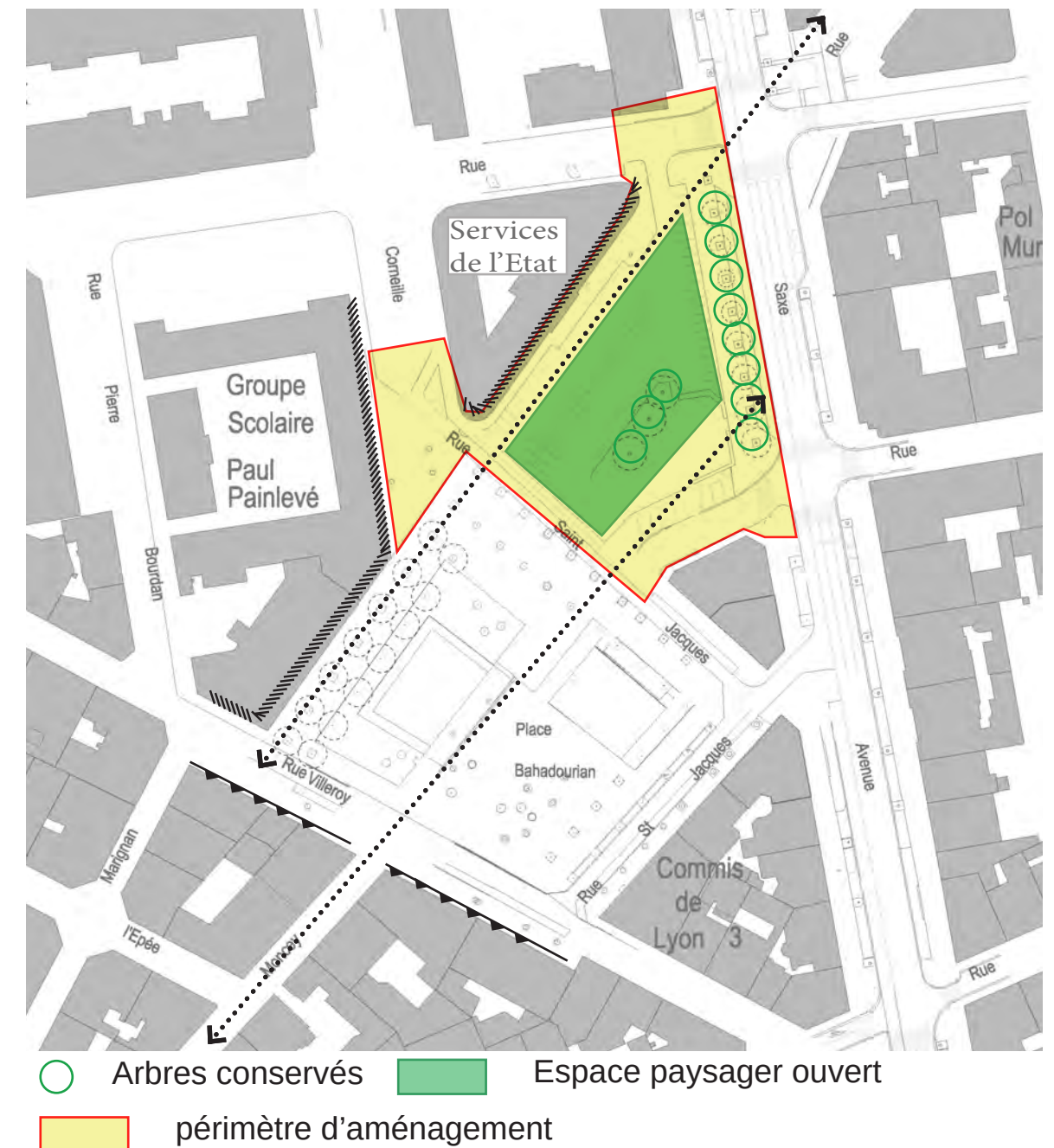


Le projet prévoit :

- la création d'un espace paysager (pelouse centrale, place-jardin, etc.) ;
- la suppression du parking central, la suppression du stationnement sauvage sur la rue St Jaques au droit de l'esplanade créée, la mise en place de stationnement en long sur l'avenue de Saxe dans le prolongement de son profil amont ;
- la création de parcours piétons permettant de relier l'avenue de Saxe et la place Bahadourian dans le prolongement de la rue Moncey ;
- la création d'un dégagement devant l'immeuble des services de l'État mettant en valeur un parvis et la façade ;
- la continuité d'espaces publics piétons sécurisés entre la place Bahadourian et la nouvelle esplanade;
- la conservation des platanes existants sur le parking du 33 rue Moncey et sur l'avenue de Saxe qui ne gênent pas la lecture de l'espace, mais qui au contraire apportent ombrage et caractère paysager aux espaces créés.



Photo de référence : l'esplanade du Gros Cailloux





Croquis d'intention : place-jardin

6.2 - Séquence Guichard

La séquence Guichard est une séquence centrale dans le cheminement. Elle est cependant vieillissante. En terme de bâti, cette séquence se distingue par des bâtiments remarquables tels que le collège Mazenod et la Bourse du Travail. En terme d'usage, elle accueille un public à la fois de quartier (présence de l'école et du collège Mazenod, marché, restauration) et d'agglomération (Bourse du Travail, accès piéton au quartier Part Dieu par l'ouest depuis le métro).

Il s'agit de réaliser des réparations pour valoriser le linéaire (reprises ponctuelles des sols très dégradés, suppression de mobiliers, etc.)



Saxe / Guichard



Place Guichard



Guichard / Servient

6.3 - Séquence Part-Dieu

La séquence Part-Dieu est une séquence reliant les Halles Paul Bocuse à la Mairie du 3^{ème} arrondissement.

Cette traverse nord relie deux espaces publics (la place Marc Aron le long de la rue Servient et le square Bonnel) et offre un large débouché sur la rue de Bonnel. La promenade est peu visible sur cette section avec un manque de valorisation de l'espace public. Le long de la traversée, le square Bonnel accueille un square pour enfants aux aménagements vétustes. Cette section est une aire piétonne sans interdiction de circuler pour les voitures. La vitesse est réglementée à 10km/h et le stationnement est interdit.

Il s'agit de réaliser des réparations pour valoriser le linéaire (reprises ponctuelles des sols très dégradés, suppression de mobiliers, etc.)



Débouché nord sur les Halles



Square Bonnel



Place Marc Aron

7 - Calendrier prévisionnel

Requalification de la promenade Moncey Planning prévisionnel - septembre 2016																				
	2016				2017				2018				2019				2020			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Concertation																				
Concertation préalable																				
Participation citoyenne																				
Réunion publique restitution de la concertation préalable																				
Consultation maîtrise d'œuvre études																				
Conception des études																				
Conception avant-projet																				
Validation avant-projet																				
Conception projet																				
Validation projet																				
Conception du dossier de consultation des entreprises																				
Consultation maîtrise d'œuvre travaux																				
Réalisation travaux																				
Période de préparation de travaux																				
Travaux future esplanade																				
Travaux séquence Guichard et Part Dieu																				
Travaux place Ballanche - Démolition bâtiments																				
Travaux place Ballanche - Espaces publics																				

- Légende
- Concertation
 - Procédures marchés
 - Etudes maîtrise d'oeuvre
 - Travaux